

COPENHAGUE – Présentation du Groupe de travail du GAC sur le NomCom devant le GAC en séance plénière
Mardi 14 mars 2017 – 15 h 15 à 16 h CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

OLGA CAVALLI : Merci beaucoup d’avoir téléchargé cette présentation et de l’avoir projetée sur l’écran.

Nous allons commencer dans une minute à peu près, donc je demande à mes collègues de s’installer à leur place pour que nous puissions commencer à temps.

Je demande aux collègues de bien vouloir s’installer aux places pour pouvoir commencer notre séance.

J’ai un tout petit peu changé ma présentation originale pour y refléter ce dont nous avons parlé hier, dans la séance du groupe de travail que nous avons tenu dans cette même salle. J’ai vu les diapositives qui sont utiles pour les collègues qui vont nous rejoindre pour la première fois ou peut-être la seconde. Nous avons analysé ces idées il y a un certain temps, et ces collègues ont peut-être oublié ce dont nous parlons, ce que nous discutons, ce que nous analysons dans cet espace.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

D'abord le programme. L'information de référence sur le propos du groupe de travail en révision du document que j'ai partagé avec vous, préparé par le groupe de travail. C'est un document qui a été diffusé dans la liste du GAC. Et aussi la désignation possible d'un représentant du GAC sans droit de vote pour le NomCom. Nous allons voir les commentaires des différentes délégations, si elles estiment que c'est convenable ou pas. Et ensuite, les mesures à prendre.

Bien. Première question. Est-ce que le NomCom, pour les collègues qui viennent d'arriver dans ce processus, qui viennent d'arriver au sein de l'ICANN, il se peut qu'ils ne soient pas aussi familiers avec le rôle que joue le NomCom. C'est un groupe de personnes de cette communauté, des personnes désignées par les différentes organisations de soutien et les comités consultatifs, qui jouent un rôle très important puisqu'elles sélectionnent les personnes pour plusieurs postes de direction au sein de l'ICANN. Il sélectionne la moitié des membres du Conseil d'administration grâce à des manifestations d'intérêt des personnes de la communauté voulant faire partie du Conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration de l'ICANN sont parmi- entre eux, par la GNSO, d'autres par la ccNSO, et d'autres par l'ALAC, et la moitié du Conseil d'administration est

nommée par le NomCom. Donc c'est un groupe qui joue un rôle important.

Donc la sélection des membres du Conseil d'administration : ils sélectionnent trois membres de la GNSO, trois membres de la ccNSO, et trois membres d'ALAC. Cela ne se renouvelle pas chaque année. En fait, chaque année on renouvelle deux ou trois personnes dans leur poste selon le temps de gestion qui leur reste dans chacune des organisations de soutien ou des comités consultatifs.

Comment est organisé à l'heure actuelle NomCom ? Nous ne parlons pas de changement possible au sein du NomCom. Ce n'est pas quelque chose qui fait l'objet d'un débat en ce moment. D'après ce que j'ai compris. Mais à ce jour, le NomCom est formé de 15 membres avec le droit de vote ; sept désignés par la GNSO, cinq désignés par l'ALAC, un par la ccNSO, un autre par l'ASO et un autre par l'IAB IETF. Voilà pour ce qui est des membres ayant droit de vote.

Il y a ensuite trois membres ou des postes pour ces membres qui n'ont pas le droit de vote. L'un de ces postes est attribué au GAC. Pour le moment, nous n'avons pas de représentant au sein du NomCom. Il y a ensuite un autre membre sans droit de vote

venant du comité consultatif de la sécurité et la stabilité, et enfin, un membre désigné par le RSSAC.

Ils ont un président élu, qui assumera ses fonctions l'année prochaine, et un président associé qui en général un ancien président. Il n'a pas le droit de vote, mais il dirige ce groupe.

Voilà donc la composition du NomCom.

Le GAC n'a pas le droit d'émettre sa voix dans l'élection du Conseil d'administration, des membres de la GNSO, la ccNSO, ni d'ALAC. Alors nous voulons analyser cette situation pour voir si cela vaut la peine que les choses continuent à aller de la sorte. Il y a des délégations qui estiment que cela n'est pas cohérent par rapport au modèle multipartite où tous les membres de la communauté participent sur un pied d'égalité.

Certaines délégations estiment qu'il ne s'agit pas d'une représentation équitable des gouvernements dans la structure de l'ICANN, en particulier si l'on tient compte de la sélection des personnes qui vont occuper ces postes de temps d'importance. D'autres délégations ont leur réserve à cet égard. C'est pourquoi nous avons créé ce groupe de travail et nous avons élaboré plusieurs documents.

En premier lieu, nous avons rédigé un document diffusé dans la liste du GAC. Vous avez là un résumé. Dans la séance du groupe de travail hier matin, de bonne heure, nous avons présenté ce document. Vous pouvez en voir ici en résumé.

Pendant cette réunion, on a accordé qu'il faut améliorer le texte de cela parce qu'il n'est pas clair comme certaines parties- donc ce n'est pas la peine d'analyser ce texte pendant cette séance plénière parce que cela prendrait trop de temps et ce ne serait pas un usage pertinent ou approprié du temps disponible. Mais sachez que le groupe de travail va continuer à améliorer ce texte, un texte qui sera ensuite partagé avec les membres du GAC une fois que les membres du groupe de travail seront d'accord.

Bien sûr, tous vos commentaires sont toujours les bienvenus pour pouvoir améliorer ce que nous faisons.

Quel est l'objectif donc de ce document ? S'il reçoit le soutien du GAC, il sera renvoyé au NomCom de telle façon que les membres du NomCom, indépendamment du fait que le GAC y participe ou pas, qu'ils puissent avoir donc les principes présents à l'esprit lorsqu'ils choisiront des membres pour occuper des postes de responsabilité au sein du GAC. L'ALAC a envoyé aussi ces critères au NomCom, ainsi que la ccNSO. Le Conseil d'administration en a fait de même.

Si vous voyez le document, notre document mentionne les suggestions du Conseil d'administration au NomCom. Et vous pouvez voir qu'il y a des caractéristiques importantes pour les postes de direction, mais il n'y a aucune référence à l'expérience dans le secteur public ou dans le secteur gouvernemental. Donc nous estimons que ces critères seraient très utiles pour le NomCom.

Le document constitue une version préliminaire. Le groupe de travail continuera à améliorer ce texte, à le peaufiner.

Dans le document, on identifie dans le document les caractéristiques et l'expérience indiquée par le Conseil d'administration. Il y a un nouvel avis émis en mars de cette année, qui est aussi inclus dans ce document. Nous estimons que ce serait utile d'avoir une liste des succès ou des choses qu'on a pu faire au niveau local ou gouvernemental, les autorités publiques et les organes intergouvernementaux. Il faudrait aussi apprécier l'intérêt public au moyen de la création de consensus et d'alliance et d'association. Ainsi que la diversité, bien sûr il s'agit de caractéristiques qui sont importantes pour un candidat.

Je voudrais savoir si les collègues ici présents s'opposent fermement à ce que le GAC envoie ses critères au NomCom, s'ils estiment que le groupe de travail continue à travailler sur ces

critères, mis à part la question de désigner un membre du GAC pour intégrer le NomCom ou pas.

Pour le moment, je voudrais savoir s'il y a une opposition quelconque pour que nous continuions à améliorer ce document et que nous le présentions comme la collaboration du GAC pour le NomCom. Je vais considérer donc que s'il n'y a pas de commentaires, il n'y a pas d'opposition. Voilà.

Donc nous allons continuer à travailler sur ce thème et nous allons vous envoyer une version améliorée du document probablement le mois prochain.

Vous devez vous rappeler probablement que certains pays, c'est les pays qui sont sur l'écran, ces pays ont présenté une déclaration parce que nous estimons qu'il est important que le GAC ait un représentant sans droit de vote au sein du NomCom. C'est quelque chose qui a déjà été considéré ou dont on a tenu compte dans la structure de ce comité. Hier soir, pendant le gala, lorsque notre collègue nous a commenté qu'il a occupé ce poste en 2003 et avant aussi. Et il a partagé avec moi quelques-unes de ses expériences qu'il a eues. Ensuite, il y a eu quelque chose qui s'est passé, qui a fait que nous ne nommions pas ce représentant dans les années suivantes.

Pourquoi certaines délégations estiment qu'il faut occuper ce poste ? Pour mon pays, il est important que les gouvernements et le comité consultatif gouvernemental jouent un rôle important dans la sélection des personnes qui vont jouer des rôles aussi fondamentaux au sein de l'ICANN. Le GAC devrait nommer son représentant, parce que cela est important pour le modèle multipartite.

Voilà la position de certaines délégations. D'autres délégations ont une opinion différente. Hier, nous avons exprimé les inquiétudes de certaines délégations en ce qui concerne la confidentialité, entre autres. Nous pouvons peut-être, pendant la séance plénière, jouir du bénéfice que d'autres opinions représentent ; pourquoi cette nomination pourrait être problématique. Et nous pourrions savoir ce qui nous empêche de désigner cette personne sans droit de vote dans le NomCom, dans la structure actuelle.

Je suis là pour écouter vos commentaires.

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup, Olga. La discussion d'hier a été vraiment très intéressante et très importante.

Quant aux critères du GAC pour les sélections que fait le NomCom, les États-Unis soutiennent cette initiative et ce travail et nous espérons que l'on pourra peaufiner ce document.

Par rapport à la désignation de ce membre sans droit de vote au NomCom, l'on a soulevé hier des questions de confidentialité, des différentes exigences pour le rôle des personnes au NomCom. Il faut protéger l'identité et la vie privée de ces personnes-là. Et c'est au NomCom de tenir compte de cela. Il ne faut pas inclure les communications, ni les délibérations, ni les registres sur les candidats. La seule formation qui peut être partagée, c'est l'information à caractère public qui a déjà été publiée par le NomCom. Olof a expliqué que les membres du NomCom ne représentent pas leurs communautés spécifiques. Pour nous, le GAC, ni nos employeurs, dans notre cas les gouvernements, ils ne participeraient qu'à titre individuel. Alors pourquoi faut-il couvrir ce poste? S'il faut garantir la représentation de l'intérêt public [et de l'intérêt public] dans le NomCom, nous le faisons déjà avec nos propres critères.

Et ensuite une question pratique et je n'ai jamais eu de réponse à cette question. Mes collègues du GAC, en tant que représentant de gouvernements, peuvent-ils jouer ce rôle au NomCom où ils vont parler, ils vont agir à titre individuel? Et en ce qui concerne la confidentialité, le code de comportement, ils

ne peuvent pas partager l'information avec le GAC et avec les gouvernements qui nous emploient au niveau national.

Donc ma question s'adresse à quelqu'un qui pourrait mieux connaître le NomCom. Y a-t-il des inquiétudes de type légal et des responsabilités légales dont il faut tenir compte pour prendre notre décision ? Par exemple, ce membre du GAC partage au NomCom sans le vouloir une information confidentielle. Est-ce que cela a des suites légales ?

Au moins du point de vue des États-Unis, du gouvernement des États-Unis, la représentation publique est quelque chose de fondamental. Mon exemple. Je ne représente pas mon point de vue dans les réunions du GAC. Je ne peux pas agir en mon propre nom. Par contre, dans le NomCom, le rôle est exactement comme ça. Je voudrais savoir quelle est la position de mes propres collègues pour savoir ce qu'ils savent et ce qu'ils pensent de cette fonction que l'on joue à titre individuel et la diffusion de ce type d'information.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup les États-Unis. D'autres commentaires ? L'Iran.

sens que ces personnes ne diffusent de l'information à leurs unités constitutives.

Pourquoi signalons-nous du doigt, et sommes-nous sceptiques par rapport aux gouvernements seulement? Il y a d'autres personnes qui sont dans la même situation. On pourrait résoudre cela en disant que si nous décidons d'adopter cette orientation, il faudrait qu'il y ait certains principes d'application obligatoire, etc.

Mais je crois que cette deuxième mesure est un peu prématurée. Nous pourrions discuter un tout petit peu plus de cela, et voir si nous pourrions parvenir à un consensus.

Nous conservons tout tel quel, et nous poursuivons nos délibérations. Il faut que nous voyions un tout petit peu ce qui se passe lorsque vous aurez présenté le rapport lors de la séance plénière. C'est-à-dire, nous devons travailler davantage sur la deuxième étape.

Ces questions existent. Nous devons trouver une solution pratique pour les résoudre. Nous estimons que nous devrions voir comment rédiger cela. Ce n'est pas que nous soulevons une objection devant la position des États-Unis. Je ne dis pas cela. Mais voilà ce que je suggère comme une manière de travailler.

plénière

OLGA CAVALLI : Merci beaucoup, Iran. Olof, voulez-vous ajouter quelque chose ?

OLOF NORDLING : Merci, Madame la Présidente. Je voulais juste répondre à la demande d'une réponse par rapport au fait qu'il y ait une responsabilité juridique au cas où un membre du NomCom sans s'en apercevoir ou de manière intentionnelle, diffuser une information personnelle sur les candidats. Je peux confirmer cela avec le personnel du service juridique, parce que cela va au-delà de ce que mon cerveau suédois centré sur l'économie et l'ingénierie peut traiter. Donc je vais vous répondre plus tard.

OLGA CAVALLI : Merci, Olof. S'il y a d'autres commentaires ? Le Chili et l'Australie. Le Chili. Voilà.

CHILI : Merci, Olga. Je vais parler espagnol parce que je ne veux pas être impoli avec nos traducteurs.

Je remercie les États-Unis et l'Iran de leurs opinions qui sont très intéressantes. Je voudrais tout simplement souligner que je pense que le GAC doit jouer un rôle important au sein du NomCom puisque les représentants de ce comité peuvent

présenter le point de vue des gouvernements à la dynamique de travail du NomCom.

Or, ce point de vue est important parce que le reste des communautés peut mieux connaître les idées des gouvernements. En plus, nous sommes au sein d'une organisation multipartite, et bien sûr, les gouvernements sont des parties prenantes dans ces matières. Donc nous devrions être représentés de manière appropriée. Merci beaucoup.

OLGA CAVALLI :

Australie.

AUSTRALIE :

Merci, Madame la Présidente. Merci pour le travail que vous avez fait à ce propos.

L'Australie soutient cette idée de l'établissement de critères pour établir des principes pour le NomCom pour que cela soit utilisé dans son analyse. J'espère pouvoir collaborer avec vous à ce sujet.

Vous avez dit que vous avez parlé avec quelqu'un qui avait été membre du NomCom.

Avant que je ne vienne participer dans ses délibérations, j'ai cru comprendre que le GAC avait décidé de ne pas avoir de représentation au sein du NomCom. Y a-t-il quelqu'un dans la salle qui ait déjà participé à l'époque et qui pourrait nous dire quelles ont été les raisons qui ont poussé le GAC à prendre cette décision ? Non ? Parce que je partage les inquiétudes formulées par notre collègue des États-Unis. Nous sommes des employés, des fonctionnaires publics. Je ne suis pas là pour me représenter moi-même. Je représente mon gouvernement. Donc ce serait difficile d'être dans cette situation.

OLGA CAVALLI :

Une minute, l'Iran.

Je sais qu'il y a eu un représentant pour ce poste par le passé. J'ai commencé à travailler à l'ICANN en 2006. Et je crois qu'à l'époque il n'y avait pas de représentation du GAC. Mais nous pouvons vérifier cela. Je crois que Fernando était l'une des personnes qui étaient là. Enfin, il y avait au moins à l'époque un représentant du Royaume-Uni, je crois. Bon. Hier, il y avait tant de bruit, que je n'ai pas pu comprendre toute la conversation. J'étais vraiment très fatiguée. Mais je peux consulter cela encore une fois, parce que lui, il était pendant notre séance et il m'a fait ce commentaire. C'est une question vraiment valable.

Je ne sais pas à quel moment cette participation s'est interrompue. Parfois, j'ai l'impression que l'ICANN n'a pas bonne mémoire. Parfois, j'ai la sensation que certaines histoires ont eu lieu et que nous avons perdu de vue ces épisodes. Mais nous pouvons vérifier tout cela et nous jetterons quelques lumières sur cette discussion.

Monsieur le président, et ensuite l'Iran.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je crois que l'Iran avait demandé à avoir la parole avant.

IRAN : Merci, Olga. Pas de problème pour remonter dans le passé et aller voir l'histoire. Mais, rien ne nous empêche de réviser, de revoir ses décisions. Ces circonstances à l'époque n'étaient peut-être pas les mêmes que nous avons maintenant. Nous avons l'expérience et nous voulons nous en servir. Je crois aussi que l'on peut tenir compte de ce point. Merci beaucoup, Thomas.

OLGA CAVALLI : Merci l'Iran. Monsieur le président.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : J'écoutais les commentaires et l'idée m'est venue à l'esprit qu'une partie de ceci concerne mon poste. Je ne suis pas seulement le président du GAC. Je suis l'agent de liaison sans droit de vote de la part du GAC auprès du Conseil d'administration de l'ICANN.

Bien sûr, je représente en quelque sorte le GAC. Il y a quelque chose à représenter. Je suis une personne. Il faut que je signe toute une série de documents concernant le conflit d'intérêts, les documents sur la confidentialité entre autres. Et je participe à des discussions, dans certains cas nous parlons des IRP. Dans d'autres cas, je ne peux pas partager l'information avec d'autres membres du GAC ni avec ceux qui travaillent pour mon propre gouvernement. C'est une situation où je me trouve à certaines reprises, et cela ressemble à la situation que je trouve ici.

Je prends cela très au sérieux. Et si j'ai des doutes, je demande au Conseil d'administration dans quelle mesure la question est confidentielle ou si elle peut être diffusée en public. Il faut être prudent. Il faut communiquer. Et je pense que tout cela nous aide à mieux évoluer dans ce type de situation. Je pense que c'est quelque chose de semblable à ce qui se passe maintenant. Je crois que les remarques des États-Unis sont pertinentes, mais en même temps, je crois que nous pouvons répondre en disant que ce n'est pas nécessairement un problème. Autrement, je ne

pourrais pas jouer mon rôle d'agent de liaison du GAC. Et cela peut être appliqué aussi à l'agent de liaison pour l'IETF. Nous parlons d'expérience personnelle ou basée sur une expérience personnelle, pour mieux le dire, parce qu'ils veulent savoir comment les gouvernements perçoivent un thème en particulier. Ils ne nous demandent pas de parler au nom de qui que ce soit. Ils demandent tout simplement d'apporter l'expérience que nous avons dans la discussion.

Au cours des dernières réunions, nous avons beaucoup parlé des questions de traduction d'anglais en anglais, de français en français. Par exemple, comment les gens qui travaillent dans le domaine des entreprises ; ils n'utilisent pas nécessairement la même terminologie que ceux qui travaillent au sein des gouvernements. Ou la manière dont on réfléchit lorsqu'on travaille dans des structures gouvernementales. Bien des fois, je dois expliquer au Conseil d'Administration comment travaillent les gouvernements, comment gérer la question de la diversité. Et cela n'a rien à voir avec mon opinion particulière. Cela consiste à jeter des ponts entre des mondes différents. Il n'y a rien de polémique du point de vue politique, là.

Mais tous les membres du Conseil d'administration peuvent ne pas comprendre. Il se peut qu'il y ait certains membres du Conseil d'administration qui ne comprennent pas comment les

gouvernements les questions d'intérêt public, par exemple. Il y a des questions semblables qui peuvent nous faire réfléchir à la manière d'agir au sein du NomCom.

Lorsque je vais au NomCom, et qu'il y a un vote, moi je ne participe pas. Au Conseil d'administration, c'est clair. Parce que ce n'est pas mon rôle. Je ne suis qu'un agent de liaison, là. Je partage mon expérience et cela a des bons résultats. Et je les écoute et ils m'écoutent. Et cela nous aide à améliorer, à mieux nous comprendre dans ce domaine, dans cet environnement multipartite.

Je vois qu'il y a un avantage pour toutes les parties. Je pense qu'on pourrait donc appliquer cela au NomCom. Je pense que c'est quelque chose dont on pourrait tenir compte.

OLGA CAVALLI :

Merci Monsieur le Président. Votre contribution était très utile. La France, le Singapour prennent la parole. La France.

FRANCE :

I will speak in French.

Oui. Comme l'a souligné l'Iran, il serait intéressant de savoir pourquoi à partir d'un certain moment il n'y a plus cet agent de

liaison. Parce que c'est des questions conjoncturelles, ou c'était par inutilité d'une telle fonction. C'est le premier.

Et le deuxième point, il est quand même très important quand même, comme vient de dire le président, d'avoir quelqu'un qui sait la liaison entre ces deux mondes qui sont très, très différents. Et pour savoir ce que pense le GAC, sans qu'il ait pour vocation de représenter le GAC, mais au moins les avis, les questions, les suggestions du GAC. Il serait vraiment très important que cet agent se remette en place.

Je pense qu'il n'y a qu'une règle juridique qui l'interdise, puisque cet agent a déjà existé par le passé. Donc il faudrait peut-être juste demander pourquoi cela a cessé, et puis essayer de voir comment ce représentant pourrait efficacement représenter les avis, les questionnements du GAC. Merci.

OLGA CAVALLI :

Merci la France. Je suis d'accord sur ce que vous venez de dire. Nous avons le Singapour, la Belgique et l'Indonésie. Et soit dit en passant, je ne me souviens pas de votre nom. Vous parlez avec moi hier sur votre expérience d'être le coordinateur, l'agent de liaison. Et puis vous pourriez faire un autre commentaire. Le Singapour, s'il vous plaît ?

SINGAPOUR : Merci, Olga. Merci beaucoup au président d'avoir partagé avec nous son point de vue.

Pour les enregistrements, du point de vue des critères, Singapour soutient le travail sur ces critères. Nous croyons que cela ajoute de la valeur au NomCom.

Pour ce qui est de la représentation du GAC au sein du NomCom, il faut admettre que ce n'était pas quelque chose de cycle pour nous. Et on ne savait pas comment on pouvait ajouter un point de vue au sein de ce comité. Je me rends compte que la représentation sans droit de vote a calmé un peu une de nos inquiétudes. Par exemple, ce que Thomas a mentionné, avoir une fonction de conseil. Et comme disait la collègue de l'Australie, il peut y avoir de la valeur pour profiter de l'expérience passée du GAC au sein du NomCom.

OLGA CAVALLI : La Belgique et l'Indonésie.

BELGIQUE : [...] un vrai modèle *multistakholder*, on ne peut pas y participer. Puisque cette personne n'a pas de droit de vote, je ne vois pas où est le problème. Je trouverais qu'il y a un problème si on ne désigne personne. Comme on l'a indiqué, on a qu'un seul

représentant et il n'a pas de droit de vote. Donc je pense qu'il y a un déséquilibre dans ce qu'on appelle le *multistaholder* à ce niveau-là. Merci.

OLGA CAVALLI : Vous pourriez partager avec nous l'expérience dont vous me parliez. Je vous demande de vous présenter au reste du GAC.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Madame la Présidente. Christopher Wilkinson. Je parle à titre personnel, et franchement, sans être préparé.

Je suis venue ici par curiosité, tout simplement. Lorsque le Comité de nomination a été créé et que l'on a attribué une place à un délégué du GAC, la personne qui occupait la présidence m'a désigné comme délégué du GAC auprès du Comité de nomination.

À ce moment-là, j'étais en charge du secrétariat du GAC. Je ne représentais pas l'Union européenne comme je l'ai fait pendant ces derniers temps.

Une fois que je me suis retirée, le président a désigné Stefano Trumpy, le délégué de l'Italie auprès du GAC qui a été le représentant dans le Comité de nomination.

Ils ont tous entendu l’aperçu de ce qu’implique ce poste sans droit de vote bien entendu. Mais il faut tenir compte que le président du Comité de nomination fait un très bon travail. Il n’y a presque jamais de vote. Le Comité de nomination, d’après mon expérience, normalement, procédait avec la possibilité de voir comment retirer la température pour faire un sondage du climat des opinions, et puis travailler pour parvenir à un consensus au sein du panel et voir ainsi qui étaient désigné.

Je crois que le NomCom doit se bénéficier d’avoir un certain niveau d’équilibre avec des représentants de l’intérêt public. Mais ce n’est pas quelque chose qui se passe de façon automatique. Le Comité de nomination est équilibré. Dans la direction de la GNSO et les participants techniques et commerciaux.

Lorsque le comité de nomination élit un directeur pour le Conseil d’administration et pour d’autres postes, il faut s’assurer qu’il est neutre tout en respectant l’intérêt public et sans renforcer les différents intérêts internes existants au sein de l’ICANN. Cela est très important.

Et le profil du délégué futur, d’après mon expérience, il ne doit pas s’agir forcément d’un délégué national du GAC. Mais il est vrai qu’il est important de compter sur une personne qui

comprenne les origines du GAC, d'où on travaille. Quelqu'un ayant été peut-être délégué du GAC, une personne retirée à la retraite, ce serait bien.

Et troisièmement, ce serait important de compter sur quelqu'un qui soit préparé et disposé à donner du soutien au président et qui aide à orienter le Comité de nomination de sorte à respecter les fonctions pour lesquelles il a été créé ; à savoir, désigner un panel des membres du Conseil d'administration pour remplacer les membres du Conseil d'administration qui ont été au préalable élus par les membres à titre individuel en termes historiques, et voir la cible dans l'intérêt public.

Je crois que l'ICANN dans son ensemble devrait s'inspirer sur les principes de la diversité, l'équilibre entre les sexes. Mais ce sont des objectifs auxiliaires. L'équilibre entre les sexes et la diversité géographique ne sont pas toujours la priorité entre les organisations de soutien. Et le Comité de nomination a dû agir de manière sage et constructive, mais aussi inspiré par les obligations politiques et morales de respecter la diversité.

C'était en fait l'objectif original du Conseil de l'ICANN.

plénière

OLGA CAVALLI : Merci, Christopher. Je n'oublie jamais les visages des personnes, mais j'oublie les noms. Hier soir, on s'est retrouvé pour parler un tout petit peu et je vous remercie d'avoir partagé votre expérience ici avec nous.

Iran et Danemark.

IRAN : Merci, Olga. Avec l'explication donnée par le président du GAC sur l'utilité d'avoir un représentant du GAC au NomCom n'ayant pas droit de vote, on voit maintenant plus clairement la question et cela permettrait de mieux comprendre la situation et de prendre une décision en conséquence.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de doute à cet égard. Mon seul doute concerne le fait que cette personne pourrait maintenir son intégrité et sa neutralité, son impartialité. Parce qu'elle représente un gouvernement. Et peut-être, il existe un petit risque que des informations soient divulguées alors que cela ne correspond pas.

Alors, ainsi que le président et le représentant de la Commission européenne l'ont manifesté, comment décider que cette personne puisse nous assurer son intégrité, sa loyauté, son

impartialité, pour ne divulguer aucune information à son gouvernement et à d'autres.

Je crois que c'est en définitive la question principale. Je crois que personne ne doute de notre participation. Je vais vous donner un exemple. On a le forum de la communauté, mais ce n'est pas un organe de prise de décision. Mais ceux qui ne sont pas membres du GAC peuvent participer aussi. Même dans le CCWG, pourquoi on donne davantage d'informations, et cela nous permet de prendre de meilleures décisions par la suite. Il n'y a aucun doute de l'utilité. Mais il peut se concentrer sur des critères de responsabilité pour ces personnes si l'on décide de participer au NomCom.

OLGA CAVALLI : Merci, l'Iran. Le Danemark.

DANEMARK : Merci, Olga.

Excusez-moi parce que je n'ai pas pu participer de la réunion d'hier matin.

Je crois que nous avons mis l'accent sur ce point pendant des réunions précédentes. Je crois qu'il est important que le GAC crée certains critères. Et nous aimerions participer de ce travail.

En écoutant les propos de Chris Wilkinson, j'ai du mal à voir comment cette personne pourrait représenter le GAC. Comme vous l'avez signalé dans votre présentation, les gouvernements doivent jouer un rôle. Ce ne serait pas le GAC, mais plutôt une personne agissant à titre individuel. Alors, ce serait peut-être une personne ayant participé auparavant au GAC, un retraité par exemple. Alors, elle pourrait participer pas au nom du GAC, mais à titre individuel. À titre personnel.

Nous avons du mal à évaluer quelle est la valeur ajoutée avec ces critères. Nous considérons que nous pouvons inclure ce qui, pour nous, est important, mais je ne vois pas le bénéfice d'avoir une personne qui ne soit pas liée avec nous en participants de ce poste avec droit de vote ou sans droit de vote.

OLGA CAVALLI : Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci, Olga.

Maintenant, je suis la représentante de la Commission européenne. Et je peux présenter des précisions différentes. Nous considérons très utile d'avoir un représentant du GAC au NomCom, et aussi avoir des critères ayant trait à des questions de politique publique au sein du NomCom.

Nous n'aimerions pas qu'un participant du GAC participe au NomCom et prenne une décision représentant le GAC dans son ensemble parce que clairement, ils devraient nous consulter. Mais nous sommes intéressés à ce que les questions de politique publique soient prises en compte.

OLGA CAVALLI : Merci, la Commission européenne. Je passe la parole à notre président.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Christopher Wilkinson travaillait pour l'Union européenne, comme vous le savez, et je le remercie de cette recommandation.

La question de la reddition de compte est importante. Il faut penser à la raison pour laquelle on ferait ça au cas où on déciderait d'avoir une personne du GAC occupant ce poste. Il y a un facteur concernant la responsabilité ou reddition de compte. Cette personne doit signer un accord de confidentialité. Et on se demande immédiatement que se passe-t-il si cet accord n'est pas respecté. Ces accords ont un effet disciplinaire ; c'est du moins ce qui s'est passé avec moi quand j'ai dû le signer. Et j'ai pu dire à mes supérieurs au sein du gouvernement que je ne vais

pas me prononcer sur quelque chose que je ne peux dire à personne. Ils n'ont pas eu de problème avec cette confidentialité. Mais il faudrait avoir quelqu'un qui soit conscient de la responsabilité conférée dans certaines situations, indépendamment des documents que l'on a signés. Il faut le faire par le respect à soi-même.

Ce serait utile de parler avec les autres AC et SO qui peuvent avoir un membre sans droit de vote au sein du GAC, parce qu'ils ont les mêmes obligations par rapport à la reddition de compte. On pourrait utiliser leur expérience pour pouvoir prendre ultérieurement une décision, si on aura un représentant ou non au sein du GAC.

OLGA CAVALLI : Merci Monsieur le Président.

OLOF NORDLING : Suivant ce que les États-Unis ont mentionné, j'ai reçu une réponse à cette consultation. La question était la suivante. Si un membre du NomCom divulguait, en le voulant ou pas, les données personnelles d'un candidat, si cela aurait une responsabilité légale. Et bien c'est la question. La réponse est oui. C'est possible. Si on s'attend à ce que l'information soit confidentielle, le candidat dont l'information a été divulguée

peut essayer d'initier des actions légales contre la personne ayant divulgué l'information. Cela dépend, bien entendu, des voies d'action applicable et de ce que l'on puisse faire. Cela peut varier énormément entre les différentes juridictions. Merci.

OLGA CAVALLI :

Merci, Olof. C'est très intéressant ce que tu viens de dire. Si vous pouvez m'envoyer l'information pour l'utiliser dans le groupe de travail, je vous en serais reconnaissante.

IRAN :

Une petite clarification. L'élection du membre du Conseil d'administration de la part du NomCom avec ces critères de non-divulgateur, etc. Nous voyons que toute l'information est disponible quand on cherche des candidats pour le Conseil d'administration.

ALAC, par exemple, on mentionne X ou Y. Une personne a été désignée, l'autre non. Alors, pourquoi au NomCom il faut qu'il y ait ce niveau de secret ? C'est toujours valide tout ça ? Il faudrait tenir compte de cette situation.

OLGA CAVALLI :

Cela va au-delà du mandat du groupe de travail, mais c'est intéressant ce que vous avez dit.

ÉMIRATS ARABES UNIS : Les Émirats arabes unis veulent donner leur soutien au GAC et au fait d’avoir des critères de sélection pour le donner au NomCom. Et aussi, nous sommes pour le fait que le GAC désigne une personne pour être sans droit de vote.

OLGA CAVALLI : Merci. Je voudrais savoir s’il y a d’autres commentaires, d’autres questions. Alors on va clore la séance. Et pour clôturer, je voudrais vous dire qu’il y a un accord sur le fait d’améliorer le texte avec les critères qu’on a partagés. On va partager ça avec le GAC, dès que la version finale sera prête. Et je vais demander des antécédents juridiques, des normes en vigueur, liés à ce qu’Olof vient de nous dire, de sorte à ce que dans le groupe de travail nous puissions analyser cette information et que nous puissions vous présenter des normes et des documents révisés conformément aux questions légales correspondantes. Merci de votre participation. Merci de votre assistance. Je crois que cette réunion a été énormément productive.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci, Olga, d’avoir dirigé cette séance. Maintenant, nous avons une séance très importante qui va durer environ 45 minutes.

plénière

FR

Nous allons nous préparer pour la réunion avec le Conseil d'administration.

L'équipe de leadership du GAC a identifié une [...]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]